



Renseignement droit du travail

Par gen87510

Bonjour,

je suis dans une situation difficile je suis au chômage partiel et j'ai appris le 17 mars 2021 lors d'une réunion d'une vague de licenciement économique ; le 24 mars j'ai eu un entretien avec mon responsable m'informant que je faisais parti des licenciés... j'ai un nouveau rdv le 21 avril pour information et conseil.

A ce jour je n'ai aucune visibilité et information sur la mise ne place de ce licenciement... la direction est restée vague sur la date ayant encore besoin de nous si l'activité repart.

Psychologiquement c'est très dur je suis prisonnier de cette situation et je passe à coté d'opportunité d'emploi.

Puis je demandé une rupture conventionnelle à mon employeur avant la validation plan social par inspection du travail? je ne veux pas perdre mes droits.

Je suis en CDI dans une entreprise privée et j'ai 2 mois de préavis... pour information je travail seulement 1 à 2 nuits par semaine, car suite à cette restructuration la direction sous traite mon travail.

J'attends avec impatience vos conseil la situation est très pénible pour moi.

CDLT

M GENET Damien

Par AGeorges

Bonsoir Damien,

Si vous avez des opportunités d'emploi, bien sûr, il faut discuter d'une rupture conventionnelle avec votre employeur actuel. Si votre entreprise doit négocier un plan social, ce ne sera pas gratuit pour eux. Vous seriez alors 1 problème en moins ...

La rupture conventionnelle est considérée comme un perte d'emploi non volontaire et ouvre les droits au chômage si vous ne repreniez pas un autre poste assez vite.

Par ailleurs, selon votre ancienneté, vous pouvez aussi négocier une indemnité de rupture.